



CUERS

CCAS de Cuers

DIRECTION VIE DE LA CITE

Cuers, le 8 avril 2021

Bernard MOUTTET
Maire de Cuers,
Président du CCAS

COMMUNIQUE

M. Bernard MOUTTET, Maire de Cuers, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Cuers, informe que suite à la démission d'un membre nommé du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Cuers, les Associations, œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les Associations familiales désignées sur proposition de l'UDAF, les Associations de retraités et de personnes âgées du Département et enfin les Associations de personnes handicapées du Département, disposent d'un délai de **15 jours** à compter de la publication sur le site internet de la Ville (www.ville-de-cuers.com) et de l'affichage en Mairie et au C.C.A.S., dudit communiqué, pour proposer à M. le Maire une liste comportant, sauf indisponibilité dûment justifiée, au moins 3 personnes.

Passé ce délai, et en cas d'absence de candidat, M. le Maire, Président du C.C.A.S, nommera une personne qualifiée.

Fait à Cuers, le 8 avril 2021



Bernard MOUTTET
Maire de Cuers
Président du C.C.A.S.